

# L'affaire de la vache de Trondes

par Gérard HOWALD

Lorsque le 5 mai 1893, la femme à Emile Weyer, vigneron à Trondes, s'aperçoit que le fumier qui obstrue la lucarne de l'écurie est répandu sur le sol, elle n'imagine pas, le scandale qui va en découler et qui prendra pour nom : *l'affaire de la vache de Trondes*.

Quelques instants après avoir constaté que la lucarne n'est plus bouchée, madame Weyer découvre avec horreur, que la vache, sa vache, leur vache a disparu. Une bête évaluée au moins à trois cents francs, une vache magnifique, une frisonne noire et blanche, aux mamelles gonflées et généreuses donnant un lait si riche, qu'aujourd'hui, il ferait fuir un bataillon de femmes en quête de régime. Pour sûr, le lait de la vache à Emile Weyer, vigneron à Trondes, n'était pas destiné à un lait écrémé ou allégé, car comme son propriétaire se plaisait à le proclamer : *le lait de ma vache, c'est du bon pain*.

Revenons à l'écurie; la porte, dont une barre de fer interdit, normalement, l'accès, est ouverte; comme la vache n'a pas pu enlever la dite barre, madame Weyer en déduit que c'est l'oeuvre d'une ou de plusieurs personnes, qu'elles sont entrées par la lucarne après avoir poussé le fumier et sont ressorties par la porte en emportant la vache. Les bruits de pas entendus, vers deux heures du matin, étaient donc ceux des voleurs. Certaine d'avoir fermé la porte de l'écurie, madame Weyer n'avait pas cru bon réveiller son mari.

Dès que fut connue la disparition de la vache, les habitants de Trondes, avec, à leur tête, Etienne Weyer, organisent une battue pour retrouver l'animal et les voleurs, qui ne peuvent être loin. À midi, n'ayant pas trouvé la moindre trace des malfaiteurs, la petite troupe se résigne à rentrer au village. Dès lors, l'émotion est à son comble et les premières rumeurs accusatrices circulent. On désigne le dénommé Deville, menuisier

et épicier à Trondes. N'a-t-il pas dit un jour, devant l'adjoint au maire *qu'on pourrait faire un vilain tour à Weyer en lâchant sa vache*; devant une autre personne, il aurait fait la réflexion *qu'on pourrait se procurer des provisions en se mettant à trois ou quatre pour voler une bête*. Des accusations se portent également sur Marguerite Perrin, la femme à Nicolas Nicolas (son prénom et son nom sont identiques).



## L'ENQUETE

Quelques jours après le vol de la vache, les gendarmes ouvrent une enquête et interrogent les habitants. On leur signale des traces de sang à proximité de l'étang, au lieu-dit de *Neufmoulin*, sur le territoire de Lucey, à deux kilomètres de Trondes. On vide l'étang et, dans le fond, les enquêteurs découvrent les restes de la Marguerite, pas la femme à Nicolas Nicolas, mais Marguerite, la vache à Weyer, dont j'ai omis de communiquer le nom. La peau de la bête a disparu, en revanche, une hache aux initiales *CH* qui, manifestement, a servi à abattre la vache, se trouve à côté d'elle, tout du moins ce qu'il en reste : quelques morceaux épars bien découpés.

Sur ce plan, la Marguerite n'avait pas à se plaindre, elle avait été bien travaillée, assurément l'oeuvre de professionnels ou pour le moins de connaisseurs avisés. Les gendarmes en voyant les quartiers de viande en déduisent que les voleurs ont dû être dérangés dans leur besogne et se sont précipitamment enfuis. La suite de cette histoire leur donnera raison.

Sitôt informés des premiers éléments de l'enquête et de la découverte de la vache, plusieurs habitants de Trondes accusent, cette fois, Charles Victor Augustin, boucher de son état et occasionnellement équarrisseur. C'est, bien sûr, cette dernière profession qui le rend suspect, car seul un homme du métier avait pu accomplir ce qui s'était passé à Neufmoulin. D'autre part, il avait habité autrefois la maison de Weyer et connaissait parfaitement les lieux. Enfin, il était le beau-frère de Deville, déjà montré du doigt par certains habitants, dont madame Weyer.

La pauvre madame Weyer met une telle énergie dans ses accusations que Deville, qui ne cessait de proclamer son innocence, l'attaque en diffamation devant le tribunal de Toul. Les juges lui donnent raison et condamnent madame Weyer, propriétaire de feu Marguerite.

#### MANIFESTATIONS A TRONDES

Les élus et les habitants de Trondes trouvent que l'enquête en cours n'évolue pas assez vite et ils le font bruyamment savoir. Le 26 mars, le maire veut faire arrêter une femme, soupçonnée d'avoir participé au vol de la vache, mais le juge d'instruction, monsieur Jourdain, s'y oppose. Le 1<sup>er</sup> avril, une partie de la population expulse les magistrats enquêteurs au moment où ils quittent Trondes. Le lendemain, les mêmes personnes se portent devant le domicile du maire et l'ovationnent pour son intervention de la veille auprès du juge d'instruction à qui il demandait d'agir promptement. Etienne Weyer trouve, lui aussi, que la procédure est trop lente, et il le dit au juge d'instruction. Seulement, il use d'un langage tel, qu'il se retrouve en correctionnelle, pour outrage à magistrat.

Comme son épouse, le propriétaire de la Marguerite est condamné. Petite consolation, son épouse, qui avait fait appel pour sa condamnation en diffamation envers Deville, est acquittée par le tribunal de Nancy

Pendant toutes ces péripéties judiciaires, l'enquête avance tout de même, et c'est à Commercy, chez Drouin, tanneur, que les gendarmes retrouvent la peau de la vache de Trondes. Interrogé, Drouin se souvient d'avoir acheté la peau à un couple dont il ignore malheureusement l'identité. On confronte Marguerite Nicolas, Deville et le tanneur, mais ce dernier ne les reconnaît pas.

Cette fois pour la population de Trondes la coupe est pleine, et les gendarmes doivent intervenir plusieurs fois pour calmer les esprits.

#### INTERVENTION AUPRES DU MINISTRE DE LA JUSTICE



Pas une semaine sans que la presse ne se fasse l'écho de l'affaire de la vache de Trondes. Des conférences ont lieu dans les villages pour informer la population du déroulement de l'affaire et de l'incompétence des gendarmes et du juge d'instruction. La municipalité de Trondes adresse une supplique au procureur pour que le juge d'instruction soit dessaisi de l'enquête puis, n'ayant pas obtenu satisfaction, le maire écrit au Garde des Sceaux pour que l'affaire soit confiée à une autre juridiction.

Nonobstant les interventions des édiles de Trondes, Jourdain, juge d'instruction, signe une ordonnance de non-lieu le 28 juillet 1893. Dès lors, l'affaire prend un tour politique et la presse d'opposition accuse le ministre de la Justice d'avoir ordonné au juge d'instruction de requérir un non-lieu, et on peut lire dans un journal *les rastaquouères du Panama*, *les Reinach*<sup>1</sup>, *les Arton*<sup>2</sup> et *les chéquards*<sup>3</sup>, furent également l'objet d'un non-lieu. Nous ne sommes plus au temps où le peuple traversait à pied sec, sans s'humec-

ter les orteils, sur un signe cabalistique convenu, les eaux du Jourdain. Or l'impuissance avouée du parquet de Toul provoque, chez les habitants de Trondes, la même incrédulité que si le Garde des Sceaux leur avait certifié exact le passage du Jourdain<sup>4</sup>.

### ELECTIONS LEGISLATIVES : L'EFFET VACHE

Le 25 août suivant se déroulent les élections pour le renouvellement des députés. Trois candidats se présentent : Julien Cordier, député sortant, centre gauche; le docteur Gustave Chapuis, républicain-radical, gauche, et Piquart, républicain-catholique, droite. C'est le candidat de gauche, Gustave Chapuis qui l'emporte avec 63% des voix contre 28% à Piquart. Eh bien, à Trondes, la tendance est complètement inversée; de toutes les communes de la circonscription, c'est le village qui donne le plus de suffrages au candidat de droite, 66, alors que Cordier, le député sortant n'obtient que 12 %, soit une perte de 44 % des voix par rapport aux élections de 1889. Cette année-là Cordier avait recueilli 56 % des voix à Trondes.

Tous les commentateurs politiques s'appliquèrent à dire que c'était l'effet vache. L'avenir leur donnera raison puisque, aux élections suivantes, le candidat de gauche, Gustave Chapuis obtiendra 77 % des voix alors que le pauvre Piquart ne recueillera guère plus de 3 %. Il est vrai que l'énigme de la vache était résolue. Mais pour l'heure, elle ne l'est pas.

Comme nous l'avons vu, dans les semaines qui suivent l'ordonnance de non-lieu, Trondes fut le théâtre de nombreuses manifestations puis, le temps fai-

sant son oeuvre, les commentaires sur le vol de Marguerite se firent plus discrets; oh, n'ayez crainte, personne n'oubliait la vache aux Weyer, d'autant que subsistait, parmi les habitants de Trondes, un sentiment d'injustice lié à la frustration de ne pas avoir mis la main sur les voleurs.

### COUP DE THEATRE

Les mois passent et nous arrivons au 3 juin 1894; ce jour-là, quinze mois après la disparition de la vache, un dénommé Roitel se prend de querelle avec Charles-Victor Augustin, déjà cité. Ce dernier reproche à Roitel d'avoir volé un panier. Roitel, indigné lui réplique : *Je ne suis pas un voleur de vache, moi, un voleur de nuit*. Augustin, rouge de colère se rue sur Roitel, et lui porte un violent coup de poing à la figure; Roitel sort alors un couteau, le brandit des deux mains pour se défendre, dira-t-il, et atteint, sans le vouloir, toujours selon ses dires, Augustin au poignet, au bras et à la tête. Augustin s'en tire avec un tendon coupé au petit doigt et quinze jours d'arrêt de travail. Les deux hommes sont arrêtés.

Après une rapide enquête, Augustin et Roitel, doivent répondre de leurs agissements devant le tribunal de Toul. Le jour de l'audience, le déroulement des affaires ayant pris du retard, on informe Roitel que le procès est reporté en début d'après-midi. Il rentre à son hôtel. Mais le juge revenant sur sa décision, décide d'entendre les témoins de l'affaire Augustin-Roitel, un peu avant midi. On court chercher Roitel en ville, mais on ne le trouve pas. Son avocat obtient le renvoi de sa plaidoirie et l'audition de son client sous huitaine.

Huit jours plus tard, Roitel peut enfin s'expliquer. L'homme prend peur et, pour se défendre, il accuse. Il accuse Augustin d'être l'auteur du vol de la vache à Weyer. Il raconte que, dans la nuit du 4 au 5 mars 1893, le sieur Augustin est venu lui rendre visite, et lui demander de l'aider à dépouiller une bête. Après que Roitel eût accepté, Augustin lui remet alors une hotte contenant un sac, des couteaux et une hache marquée des initiales *CH*, hache retrouvée, dix-huit mois plus tôt, au fond de l'étang de *Neufmoulin*.

Toujours selon Roitel, il se rend, cette nuit-là, à *Neufmoulin*. Après avoir attendu dix minutes, il voit

1. Le baron Jacques de Reinach, financier français, fut accusé d'être un des principaux corrupteurs des parlementaires compromis dans l'affaire de Panama. Reinach, pour que le journal antisémite *La Libre Parole* cesse la campagne de presse contre lui, n'hésita pas à communiquer à ce journal les noms de personnalités corrompues. Reinach fut retrouvé mort, à son domicile, le 20 novembre 1892 (suicide ou assassinat ?).

2. Arton, financier véreux, impliqué dans le scandale de Panama.

3. Chéquards = nom donné, par l'opinion publique, aux ministres, parlementaires, journalistes, qui avaient reçu de l'argent de la compagnie Panama en échange d'influences, de votes ou d'articles de presse favorables.

4. Rappelons que le juge d'instruction chargé de l'affaire de la vache de Trondes se nommait Jourdain comme le fleuve qui se jette dans la mer Morte.

arriver le sieur Nicolas Nicolas conduisant la vache Marguerite, Marguerite, la femme à Nicolas qui porte une lanterne allumée, Augustin et Deville. Ce dernier assomme la bête en lui assénant trois coups de hache sur la tête. Puis Augustin, assisté de Deville et de Roitel entreprennent de dépouiller l'animal pendant que la femme Nicolas les éclaire avec la lanterne. Ils avaient déjà enlevé la peau et coupé une certaine quantité de viande, lorsqu'ils entendent des bruits de pas venant d'une vigne voisine. Effrayés, ils prennent peur et s'enfuient en emportant la peau et quelques morceaux de viande.

L'enquête fut rouverte et, mi-juillet, une confrontation eut lieu à *Neufmoulin* avec tous les protagonistes de cette affaire. Roitel fut traité de menteur et d'ivrogne par Nicolas, sa femme, Augustin et Deville qui, tous, jurèrent de leur innocence. Ils se plainquirent d'être en proie à la vindicte de leurs concitoyens et



Laneuveville-derrière-Foug. L'étang de *Neufmoulin* se trouve à proximité de ce village (Tableau de Bernard Fleurot)



Ces paisibles vaches paissent à quelques mètres de l'étang de *Neufmoulin* aujourd'hui asséché.

*qu'ils quitteraient volontiers une commune aussi peu hospitalière, mais hélas, il leur est impossible de vendre même à vil prix, la maison et le lopin de terre qu'ils possèdent et qui constituent tout leur avoir.*

Comme pour justifier la crainte des accusés, deux mois plus tard, des pierres sont lancées contre les persiennes de la maison de Deville; deux lamelles sont cassées.

### ARRESTATION DES PRÉSUMÉS COUPABLES

Le 2 novembre 1894, la gendarmerie procède, à Trondes, à l'arrestation de Claude Victor Augustin, 43 ans, bourrelier, Joseph Martin Deville, 46 ans, menuisier-épiciier, Etienne Roitel, 59 ans, journalier, Nicolas Nicolas, 61 ans, vigneron et Marguerite Perin femme Nicolas, 35 ans, journalière. Les accusés sont transférés, en voiture, à la prison de Toul, puis dirigés, par voie ferrée, sur Nancy pour être incarcérés à Charles III. Le procès a lieu le 16 novembre. Lors des audiences, on apprendra peu de choses, qui ne soient connues par les aveux, déjà évoqués de Roitel. Vingt-et-un témoins seront, tout de même, appelés à la barre et deux dépositions de personnes décédées seront communiquées. Une femme précisera avoir vu, le jour du vol, vers cinq heures du matin, Roitel et Augustin en tenue de travail. Ce témoin s'est alors fait la réflexion suivante : *Tiens, on dirait qu'ils viennent d'écorcher une vache.* Lors de l'audience, on apprendra aussi que la hache marquée des initiales *CH* et qui avait servi à occire Marguerite, avait appartenu à Claude Humbert, propriétaire à Trondes. Ce dernier se souvenait vaguement l'avoir donnée ou prêtée, il y a longtemps, à Augustin. Le pauvre Claude Humbert, âgé de 73 ans, était très affligé par cette affaire, bien que rapidement mis hors de cause. Il ne supportait pas l'idée que l'on puisse le soupçonner d'être impliqué dans cette affaire.

### LE VERDICT

Durant le procès, les cinq accusés proclamèrent leur innocence et les avocats plaidèrent l'acquittement. Il ne fallut que quarante-cinq minutes au jury pour délibérer. Nicolas, Roitel et la femme Nicolas, sont acquittés. Augustin et Deville, bénéficiant de circonstances atténuantes, sont néanmoins condam-

nés, respectivement, à 4 ans et 2 ans de prison. Le verdict satisfait la population de Trondes et on pourra lire dans l'Écho Toulinois : *En punissant les coupables, il est mis fin à la légendaire affaire de la vache de Trondes qui a passionné avec raison l'opinion publique pendant près de deux années dans l'arrondissement de Toul.*

### ÉPILOGUE

En réalité, il faudra attendre encore quelques jours pour qu'il soit vraiment mis fin à cette affaire. Claude Humbert qui, comme nous l'avons vu, avait mal vécu cette affaire, en accord avec son épouse, avait remis la célébration de leurs noces d'or, tant que les coupables n'auraient pas été arrêtés et jugés. Libérés de tous soupçons, les deux époux fêtèrent leurs noces d'or quelque jours après le procès. Ils étaient mariés depuis 52 ans.

### DERNIÈRE MINUTE

L'Écho Toulinois du 26 janvier 1895 : *Dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, des malfaiteurs, restés inconnus, ont dévalisé, dans un terrain situé au lieu-dit Chauffour, territoire de Trondes, sept ruches*

*appartenant à M. Vigneron, habitant cette commune. Les ruches ont été complètement vidées et jetées sur le sol. La quantité de miel soustrait est évaluée à 140 francs. Malgré les recherches de la gendarmerie, les auteurs n'ont pu être découverts. Mais ceci est une autre histoire.*

### TOUTE DERNIÈRE MINUTE

Janvier 1903, neuf ans après l'affaire de la vache de Trondes, les époux Augustin portent plainte contre la famille Ragache pour insultes où il était question du vol de la vache.

### ... ET POUR TERMINER

L'Écho Toulinois du 6 avril 1906 : *M. Etienne Weyer, propriétaire de la vache, vigneron à Trondes, revenait, vers sept heures du soir, de la gare de Pagny-sur-Meuse. Il fut rejoint, à moitié chemin, par Anatole Thénot qui se mit à l'injurier. Arrivé au milieu du village, Thénot porta un coup de poing à la figure de Weyer qui tomba sur le pavé de la rue et se releva tout ensanglanté. Il a porté plainte.*